

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mars 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 mars 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès d'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur le dynamitage d'un pont ferroviaire à Zvecan, près de Kosovska Mitrovica, au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, qui s'est produit dans la nuit du 21 au 22 mars 2000. Le pont, situé dans la partie du Kosovo-Metohija habitée presque exclusivement par des Serbes, a été très gravement endommagé et les voies ferrées ont été complètement détruites.

Cet acte de terrorisme constitue un nouvel exemple prouvant que la prétendue Armée de libération du Kosovo n'a pas été désarmée et qu'elle continue d'attaquer les Serbes, menaçant leur sécurité. L'acte visait à entraver la liberté de mouvement de la population serbe; la responsabilité en incombe également à la Force de paix au Kosovo (KFOR) et à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo qui n'ont pas pris les mesures requises pour protéger cet important ouvrage et ont, de ce fait, commis une violation flagrante de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vladislav **Jovanović**